

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 9 DECEMBRE 2010

Délibération
n° 2010.12.269

**Rue des Poètes sur
la commune de
SAINT-MICHEL :
cession de terrains
à la commune de
Saint-Michel**

LE NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **3 décembre 2010**

Secrétaire de séance : Laurent PESLERBE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Maryse ROUX, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Brigitte BAPTISTE, Janine GUINANDIE à Laurent PESLERBE, Françoise LAMANT à Joël LACHAUD, Djillali MERIOUA à Rachid RAHMANI, Cyrille NICOLAS à Gérard DEZIER, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT à André BONICHON

Excusé(s) représenté(s) :

Maurice FOUGERE par Maryse ROUX

Excusé(s) :

Nicolas BALEYNAUD, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Sébastien GOURET, Nadine GUILLET, Véronique MAUSSET

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -
IMMOBILIER

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**RUE DES POETES SUR LA COMMUNE DE SAINT-MICHEL : CESSION DE TERRAINS A LA
COMMUNE DE SAINT-MICHEL**

Le GrandAngoulême est propriétaire de terrains situés rue des Poètes à Saint-Michel, hérités du Syndicat mixte pour le développement de l'agglomération d'Angoulême (SMDEAA) en 2004, suite à sa dissolution. Ces terrains intéressent la mairie de Saint-Michel dans le cadre d'une opération d'ensemble. Localisés à proximité d'une cité de logements HLM, une partie de ces terrains pourrait être transformée en aire de jeux et stationnements et l'autre pourrait accueillir des pavillons.

Au vu du faible intérêt que revêtent ces terrains pour le GrandAngoulême, la solution suivante est proposée :

Propriétaire	Commune	Parcelle	Surface en m²	Prix €/m²	Montant en €
GRANDANGOULEME	Saint-Michel	AC 52	844	7,50 €	28 890 €
		AC 221	655		
		AC 225	1 156		
		AC 229	1 197		
		AC 224	3 471	euro symbolique	1 €
		AC 227	837		

Il convient donc de céder à la commune de Saint-Michel les parcelles pouvant être valorisées par l'accueil de pavillon, au prix estimé par le service du Domaine, soit 7,50 €/m² pour un total de 28 890 €. Les terrains qui accueilleront l'aire de jeux et les places de stationnement seront cédés à l'euro symbolique.

La valeur de partage est de 62 199 €, la moins-value est de 33 308 € (62 199 - 28 891).

Vu l'avis du service du Domaine,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 9 novembre 2010,

Je vous propose :

D'APPROUVER la vente à la commune de Saint-Michel des terrains cadastrés section AC, n°52, 221, 225, 229, 224 et 227, pour une surface de 8 160 m², au prix de 28 891 €, les frais associés à cette vente étant à la charge de l'acquéreur.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes à venir.

DE CONSTATER la recette au chapitre 77 – Budget annexe développement économique ainsi que les opérations d'ordre nécessaires à la sortie de l'actif du patrimoine du GrandAngoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

16 décembre 2010

Affiché le :

16 décembre 2010